

Pôle communication

Lundi 9 août 2021

INFO PRESSE

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, signera, **mardi 10 août à 10 heures, à la maison de l'aire Paicî, à Ponérihouen**, plusieurs conventions avec les conseils coutumiers des aires Hoot Ma Whaap, Paicî-Cèmuhi et Ajië Aro. Elles permettront la mise en œuvre de mesures judiciaires en faveur de mineurs ou de jeunes adultes pris en charge par la direction de la Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (DPJAJ). Le président du gouvernement Louis Mapou et le membre du gouvernement Mickaël Forrest, chargé de la protection de l'enfance et de la jeunesse, seront représentés par leurs conseillers.

> Vous êtes cordialement invités à y assister.

La DPJAJ a notamment pour mission de mettre en œuvre les mesures judiciaires prescrites par les magistrats dans le cadre du traitement de l'enfance délinquante, en tenant compte à la fois de l'acte commis, mais aussi de la personnalité du mineur. Pour remplir ces objectifs, un important travail de partenariat a été développé.

Ainsi, depuis 2019, une quarantaine de nouvelles conventions ont été signées avec des partenaires divers : associations (Saint-Vincent-de-Paul, Croix Rouge, etc.), collectivités et établissements publics (communes, provinces, ADCK, etc.), mais aussi avec les autorités coutumières (Nengone, Xârâcùù, etc.).

Ces conventions permettent notamment aux signataires de devenir organisme d'accueil pour la mise en œuvre de mesures judiciaires telles que le travail d'intérêt général, la réparation pénale, le travail non rémunéré et le stage de citoyenneté.

La signature de conventions similaires avec les conseils coutumiers des aires Djubéa-Kaponé, Iaaï et Drehu devrait être finalisée d'ici à la fin de l'année.

Contact presse :

Jena Bouteille, directrice de la Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse, jena.bouteille@gouv.nc, tél. : 23 25 81 ou 82 46 22.

* *
*